

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/19/2020020490/justel>

Dossier numéro : 2019-12-19/40

Titre

19 DECEMBRE 2019. - Arrêté ministériel fixant le modèle du formulaire de recouvrement immédiat, visé à l'article 59, § 1er, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 8 novembre 2019 relatif aux conditions d'exploitation du transport individuel rémunéré de personnes

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 12-03-2020 page : 14983

Entrée en vigueur : 22-03-2020

Table des matières

Art. 1

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Article unique . Le modèle du formulaire de recouvrement immédiat, visé à l'article 59, § 1er, alinéa 1er, de l'arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux conditions d'exploitation du transport individuel rémunéré de personnes, est repris en annexe jointe au présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art.](#) N. Formulaire de recouvrement immédiat
(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 12-03-2020, p. 14984)